

Samedi 02 décembre 2017

Les 12h de VTT de 8h à 20h

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



Départ toute les 2h pour une sortie encadrée sur un parcours de 25 kms

Inscription sur place : 2€

Montant intégralement reversé à AMFTELETHON

Casque Obligatoire

Eclairage recommandé à partir de 16h00

*Salle Festive - Complexe Sportif Youri Gagarine
40 rue des coquelicots - 76800 Saint-Etienne du Rouvray*

Pré-inscriptions en ligne sur vttclubdurouvray.fr



Saint-Etienne-du-Rouvray



VTT Club du Rouvray



Cohésion et Passion

Ne pas jeter sur la voie publique

Samedi 02 décembre 2017

Les 12h de VTT de 8h à 20h

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



Départ toute les 2h pour une sortie encadrée sur un parcours de 25 kms

Inscription sur place : 2€

Montant intégralement reversé à AMFTELETHON

Casque Obligatoire

Eclairage recommandé à partir de 16h00

*Salle Festive - Complexe Sportif Youri Gagarine
40 rue des coquelicots - 76800 Saint-Etienne du Rouvray*

Pré-inscriptions en ligne sur vttclubdurouvray.fr



Saint-Etienne-du-Rouvray



VTT Club du Rouvray



Cohésion et Passion

Ne pas jeter sur la voie publique

Informations pratiques

La pré-inscription facilite la tâche des organisateurs et la logistique générale, c'est pourquoi un formulaire est disponible sur le site du club www.vttclubdurouvray.fr jusqu'au 01 décembre.

Le règlement de 2€ est à faire sur place le jour même.

Départ toutes les 2h pour une sortie encadrée sur un parcours de 25 kms entre 8h00 et 20h00

**Départ : Salle Festive complexe Sportif Youri Gargarine
40 rue des coquelicots 76800 Saint Etienne du Rouvray**

Règlement

- ⇒ Article 1 : Le port du casque est **obligatoire**.
- ⇒ Article 2 : Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (gardez vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles).
- ⇒ Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit, si la situation l'exige, de modifier le parcours ou d'annuler la sortie. De même, certains participants retardés pourront être dirigés sur un parcours plus court.
- ⇒ Article 4 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol de matériel.
- ⇒ Article 5 : Les jeunes de moins de 16 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte.
Un adulte peut accompagner plusieurs jeunes.
- ⇒ Article 6 : Tous les participants doivent être couverts par leur assurance personnelle.
- ⇒ Article 7 : Tous les participants devront veiller au strict respect du code de la route.
- ⇒ Article 8 : L'éclairage et le port du gilet jaune est recommandé à partir de 16h00.

Bulletin d'Inscription

Nom : Prénom :

Ville : Club :

Licence FFCT n° : Né(e) le :/...../.....

Tél (en cas d'urgence) : e-mail :

Nom de l'accompagnateur :
(pour les moins de 16 ans)

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et autorise l'organisateur à publier sur son site web ou au travers de la presse locale des photos sur lesquelles je pourrais être vu.

J'atteste mon aptitude à la pratique de la randonnée en VTT.

Je décharge les organisateurs de toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir pendant la randonnée. Je déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT.

Signature avec mention « lu et approuvé »

Informations pratiques

La pré-inscription facilite la tâche des organisateurs et la logistique générale, c'est pourquoi un formulaire est disponible sur le site du club www.vttclubdurouvray.fr jusqu'au 01 décembre.

Le règlement de 2€ est à faire sur place le jour même.

Départ toutes les 2h pour une sortie encadrée sur un parcours de 25 kms entre 8h00 et 20h00

**Départ : Salle Festive complexe Sportif Youri Gargarine
40 rue des coquelicots 76800 Saint Etienne du Rouvray**

Règlement

- ⇒ Article 1 : Le port du casque est **obligatoire**.
- ⇒ Article 2 : Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (gardez vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles).
- ⇒ Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit, si la situation l'exige, de modifier les parcours ou d'annuler la sortie. De même, certains participants retardés pourront être dirigés sur un parcours plus court.
- ⇒ Article 4 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol de matériel.
- ⇒ Article 5 : Les jeunes de moins de 16 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte.
Un adulte peut accompagner plusieurs jeunes.
- ⇒ Article 6 : Tous les participants doivent être couverts par leur assurance personnelle.
- ⇒ Article 7 : Tous les participants devront veiller au strict respect du code de la route.
- ⇒ Article 8 : L'éclairage et le port du gilet jaune est recommandé à partir de 16h00.

Bulletin d'Inscription

Nom : Prénom :

Ville : Club :

Licence FFCT n° : Né(e) le :/...../.....

Tél (en cas d'urgence) : e-mail :

Nom de l'accompagnateur :
(pour les moins de 16 ans)

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et autorise l'organisateur à publier sur son site web ou au travers de la presse locale des photos sur lesquelles je pourrais être vu.

J'atteste mon aptitude à la pratique de la randonnée en VTT.

Je décharge les organisateurs de toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir pendant la randonnée. Je déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT.

Signature avec mention « lu et approuvé »